

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Mérignac - Route départementale (RD) 213 entre les PR 6 + 319 et 7 + 578 -
Avenue Marcel Dassault - Transfert en propriété à la Communauté urbaine de
Bordeaux - Acceptation.**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de développer le tissu industriel situé sur les communes de Le Haillan, de Mérignac et de Saint Médard en Jalles, la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde sont convenus de créer un parc technologique dit "Bordeaux Aéroparc", dédié à l'aéronautique, au spatial et aux systèmes embarqués.

Dans ce cadre et pour bénéficier d'un accès direct aux pistes de l'aéroport Bordeaux - Mérignac, Dassault Aviation souhaite étendre son implantation sur des parcelles situées en vis-à-vis de son emprise, de l'autre côté de l'avenue Marcel Dassault et qui appartiennent à sa société mère, le Groupe Industriel Marcel Dassault qui a donné son accord à ce projet.

Or, pour permettre l'extension des installations de Dassault Aviation en lui assurant une unité foncière, il est nécessaire de modifier le tracé de l'avenue Marcel Dassault – RD 213 -.

Aussi, le Conseil Général, par délibération de sa commission permanente du 9 juillet 2009, s'est-il engagé à transférer en pleine propriété à la Communauté urbaine de Bordeaux la section de la RD 213 correspondante, comprise entre les PR 6 + 319 et 7 + 578 qui englobent les deux giratoires.

Afin de permettre la désaffectation et le déclassement ultérieurs de cette section de voie transférée, la continuité de l'avenue Marcel Dassault sera rétablie par la réalisation d'un mail forestier sur les terrains qui seront, à cette fin, cédés à la Communauté urbaine par le Groupe Industriel Marcel Dassault.

Le protocole d'accord hexa partite soumis également au Conseil de la Communauté urbaine du 18 décembre 2009 fixe, notamment, les conditions de participation financière de l'ensemble des partenaires et en particulier celle du Conseil général qui s'établit à 1 117 000 Euros pour la réalisation de cette voie nouvelle.

Enfin, cette emprise, déclassée, de l'avenue Marcel Dassault, sera cédée par la Communauté urbaine de Bordeaux à Dassault Aviation qui y réalisera l'extension de ses installations.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✱ Accepter le transfert en propriété par le Conseil Général de la RD 213, avenue Marcel Dassault, dans sa section comprise entre les PR 6 + 319 et 7 + 578, qui englobent les deux giratoires, et convenir qu'il soit effectif au 1^{er} janvier 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts et M. ASSERAY s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2010**

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2010

M. ALAIN DAVID